COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 9 décembre 2022– 14h00

Quai aux Vivres à Rochefort

Relevé de décisions

Accueil des participants

1. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2022 a été adressé par courrier du 25 novembre dernier. Celui-ci ne présentant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2. PROGRAMMATION

2.1 - Programmation 2023

<u>Contexte</u> :

Les actions constituant le cœur de métier du Forum des Marais Atlantiques visent à :

- l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les milieux humides ;
- l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets ;
- l'animation de réseaux et de la communauté que constituent les acteurs publics et privés intervenant sur ces écosystèmes.

Pour ce faire, le FMA agit tant à l'échelle nationale, dans le cadre de sa mission de Pôle-relais du Plan national d'action en faveur des milieux humides, qu'à celle des grands bassins hydrographiques métropolitains avec le soutien technique et financier des Agences de l'eau et l'adhésion des membres du Syndicat mixte. Cette coopération, transcrite dans de nombreuses conventions signées entre ces établissements publics et le FMA, permet à ce dernier de proposer un accompagnement, un appui et des formations, de développer des expérimentations et de répondre aux besoins des collectivités territoriales, locales, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, acteurs associatifs, structures éducatives, etc., dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et programmes d'action.

Sur chacun de ces points, le FMA entend apporter un soutien adapté, en cohérence avec les politiques des Agences de l'eau entérinées fin 2018 lors des validations de leurs 11^{èmes}programmes respectifs.

Pour ce faire, le FMA agit à deux échelles pour optimiser les réponses à ces enjeux d'adaptation :

- l'échelle du bassin pour l'appui méthodologique et le soutien à la réflexion stratégique ;
- l'échelle territoriale pour le soutien technique aux maîtres d'ouvrage.

Les deux échelles considérées peuvent être décrites de la façon suivante :

Volet Bassin :
Ce volet comprend les actions menées à l'échelle du bassin hydrographique en soutien à la politique de l'Agence de l'eau en question sur les milieux humides. Il comprend des outils transposables et évolutifs déployés à l'échelle du bassin pour les besoins du 11ème programme et conformes au SDAGE. Il se décline en deux thèmes décrits ci-dessous.

Premier thème : « Conception de référentiels méthodologiques et techniques »

Les diagnostics des milieux humides servent à élaborer des plans d'action pour satisfaire aux objectifs du SDAGE. Ils doivent reposer sur des fondements méthodologiques robustes. Des méthodes d'inventaire, des référentiels sur le fonctionnement des milieux humides et des indicateurs des performances environnementales des programmes d'actions permettent d'étayer les choix techniques et de gestion. Ils servent également à évaluer leur incidence. Ce travail en partenariat doit se poursuivre pour :

- conforter les connaissances sur le fonctionnement des milieux humides ;
- élaborer des référentiels (grilles d'indicateurs) relatifs à leur état de fonctionnement et à l'efficacité des mesures de gestion engagées dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), des contrats marais et des SAGE. Ces référentiels devront être améliorés dans les années à venir.

Les supports cartographiques d'aide à la décision sont également essentiels. À la demande des Agences de l'eau, le FMA s'attache à faire adopter par les acteurs des référentiels géographiques utilisables pour une gestion courante à échelle fine. Ces supports sont cohérents avec les exigences de rattachement aux masses d'eau pour le suivi des objectifs de la Directive-cadre sur l'eau. Ils doivent permettre une remontée d'information homogène vers les services de l'agence.

Second thème : « Diffusion de l'information »

Le système d'information du FMA vise à répondre aux besoins des différents usagers et décideurs en matière de connaissance géographique sur les milieux humides. Il repose sur un réseau partenarial de données sur les milieux humides (RPDZH) accessible sur Internet.

Conformément à la décision du MTES et de l'OFB, ce réseau partenarial de données sur les milieux humides (RPDZH) évolue depuis un an afin de devenir la plateforme nationale des données sur les milieux humides dont le FMA devient l'opérateur technique.

Les documents, les guides et la bibliographie signalétique sont au cœur des besoins des gestionnaires et des techniciens. Le service de documentation du FMA met à disposition les guides ainsi que les bulletins bibliographiques préparés spécifiquement pour les opérateurs des différents outils contractuels des Agences (méthodologies de conduite de projets, études diagnostic, données naturalistes, hydrologie).

Les transferts de savoir-faire sont facilités par ces supports. Ils sont aussi valorisés par des échanges et des rencontres.

Le FMA peut répondre à des besoins nouveaux en la matière.

Volet territorial :
Le volet territorial concerne l'appui méthodologique et technique du FMA aux maîtres d'ouvrage porteurs des Contrats Agences, opérateurs de SAGE et, plus généralement, aux porteurs de projets de gestion et d'aménagement des milieux humides. Ce volet se décline en deux thèmes :

« Soutien technique aux maîtres d'ouvrage »

Les maîtres d'ouvrage ont besoin d'être accompagnés dans les diverses phases d'élaboration et de conduite du contrat territorial. Cet appui permet de réduire les difficultés d'adaptation aux nouveaux enjeux de gestion intégrée (approche multithématique) et de reconquête de la qualité (objectifs de la Directive-cadre sur l'eau). Au cours des dix dernières années, le FMA a acquis une solide expérience d'appui aux maîtres d'ouvrage : aide à l'étude préalable, aide à l'élaboration de projet, à la conduite du contrat et à la mise en œuvre des indicateurs de suivi-évaluation.

Grâce au développement de méthodologies mentionnées précédemment, le FMA poursuivra l'appui aux projets à venir.

« Déploiement méthodologique »

L'impact positif des milieux humides sur les masses d'eau dépend de la mise en œuvre de plans de gestion adaptés dont la bonne application découle du savoir-faire et de l'expérience des opérateurs de terrain. Pour ce faire, le FMA valorise et suscite les échanges de bonnes pratiques. Il organise des formations à travers l'animation de réseaux d'acteurs. Ces principes sont essentiels pour réaliser des économies d'échelles (gains de temps et de moyens) permettant d'atteindre rapidement l'efficacité opérationnelle des contrats territoriaux et autres plans d'actions locaux.

En dehors du cadre institutionnel, divers maîtres d'ouvrage ou opérateurs souhaitent bénéficier d'un appui ponctuel, par exemple pour la mise en œuvre des inventaires de milieux humides dans les SAGE. D'autres maîtres d'ouvrage ont besoin d'un appui dans la durée, par exemple pour la mise en œuvre d'observatoires ou de comités de gestion. Le FMA fournit des conseils à ces structures en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'eau

Par conséquent, le Forum des Marais Atlantiques s'engage, sur la durée des diverses conventions établies entre le FMA et les Agences de l'eau, à :

1 - Améliorer les connaissances en matière de milieux humides

- Déployer les indicateurs de suivi des travaux en milieux humides dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre par les Agence de l'eau et qui répondent à l'ensemble des typologies de milieux humides (typologies SDAGE) et de fiches de retour d'expérience ;
- Réaliser de nouveaux guides techniques et méthodologiques, élaborer et appliquer de nouveaux cahiers des charges.

2 - Améliorer l'expertise en matière de milieux humides

- Fournir des avis ou recommandations sur des situations ponctuelles de gestion des milieux ;
- Communiquer et informer via l'élaboration de brochures ou des participations à des journées spécifiques.

3 - Définir et mettre en œuvre des formations diverses

Il s'agira de concevoir et dispenser des formations dans différents domaines :

- Sur les fonctions des milieux humides, les menaces, la cartographie, la caractérisation, etc. ;
- En se coordonnant avec d'autres partenaires qui interviendraient par ailleurs ;
- En ciblant un public interne (personnel agence) et externe (élus, animateurs, agriculteurs, etc.).

4. Poursuivre l'appui technique à l'Agence de l'eau et aux acteurs de terrain en matière de cartographie, d'inventaire, de suivi, de compilation et de stockage de données sur les milieux humides.

5. Suivre l'évolution des milieux

- suivi des actions de gestion des milieux humides ;
- évaluation de l'état écologique de secteurs spécifiques (têtes de bassin versant), etc.

6. Administrer/gérer les données d'inventaires des milieux humides

- compilation et contrôle des données ;
- mise en ligne après conversion au format GWERN.

La programmation 2023 traduit cette cohérence d'échelle, décline les actions bassin par bassin et territoire par territoire et prend en compte les évolutions des stratégies des Agences définies dans leurs 11èmes programmes respectifs ainsi que les nouvelles conditions de financement.

Concernant ce dernier point, dans les conventions de coopération 2023-2024 en cours d'élaboration entre l'OFB et le Forum des Marais Atlantiques, la part d'autofinancement que doit apporter le syndicat mixte doit passer de 20 à 30%, fragilisant ainsi financièrement la collectivité.

À ce jour, certaines actions attendent d'être validées par nos partenaires. Celles qui sont définies dans le cadre de conventions pluriannuelles peuvent subir quelques aménagements ou actualisations mais sont reconduites, à l'exemple de la convention triennale pour le bassin de l'agence de l'eau Artois-Picardie (2022-2024), celle de Seine-Normandie (2021-2023) et de Loire-Bretagne (2022-2024).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des actions programmées en 2023 sur les territoires métropolitains.

PROGRAMMATION 2023 DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

FONCTIONNEMENT DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES - ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

1 Suivi administratif et financier de la structure

- ***1.1*** *Budget et comptabilité*
- ***1.2*** *Ressourcs humaines*
- ***1.3*** *Appui logistique aux projets*
- ***1.4*** *Organisation, participation aux réunions FMA et instances de gouvernances*
- ***1.5*** *Mise à jour de la base de données "Adresse"*

MISSIONS NATIONALES PÔLE-RELAIS 2023

1 Action n°1 : Réunir, analyser et rendre facilement disponibles des connaissances fiables sur les zones humides

- ***1.1*** *Animer, améliorer et exploiter le site web et réseaux sociaux du pôle-relais*
- ***1.2*** *Alimenter le site avec de l'actualité régulière, des illustrations et documents téléchargeables pour le centre ressource "zones humides"*
- ***1.3*** *Identifier et rassembler les études techniques et autres documents de connaissance spécifique aux zones humides*
- ***1.4*** *Elaboration et diffusion de lettres d'information et de synthèses thématiques*
- ***1.5*** *Identifier des personnes et structures relais de l'information sur les territoires et des maîtres d'ouvrages existants*

2 Action n°2 : Informer, sensibiliser et animer des acteurs concernés par la gestion des zones humides

2.1 Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre du programme d'actions CESP

- ***2.1.1*** *Permettre aux techniciens et ingénieurs agricoles (forestier, chasse, pêche…) de monter en compétences sur les zones humides*
- ***0*** *Objectif 3 : Pilotage de l'accompagnement, du développement de démarches collectives centrés sur la préservation de l'élevage extensif*
- ***0*** *Objectif 4 : Pilotage de l'accompagnement des exploitants agricoles dans la conception de systèmes de culture et/ou d'élevage cohérents*
- ***2.1.2*** *Permettre aux producteurs et gestionnaires de données d'inventaire de partager une sémantique commune et échanger leurs données.*
- ***2.1.3*** *Objectif 17 : Favoriser la production et la remontée des données d'inventaire et de suivis à l'échelle nationale*

2.2 Présentation des travaux des pôles-relais, dans le cadre des activités du centre de ressources zones humides de l'AFB

- ***2.2.1*** *Interventions/présence lors de séminaires, assises, conférence*
- ***2.2.2*** *Accompagnement des acteurs pour la réalisation d'actions locales (relais vers les personnes ressources utiles, …)*

2.3 Contribution des pôles-relais aux travaux des ARB

- ***2.3.1*** *Contribution à la gouvernance et à la mise en oeuvre d'actions de communication, sensibilisation et de transfert en région*
- ***2.3.2*** *Harmonisation de la sémantique, utilisation d'outils techniques et scientifiques entre acteurs et articulation de nos actions*

3 Action n°3 : Coordonner les actions des Pôles-relais zones humides entre eux et avec d'autres acteurs

- ***3.1*** Participation et préparation à l'instance de gouvernance nationale
- ***3.2*** Réflexion et mise en oeuvre d'outils communs entre Pôles-relais

PROJETS COORDONNES PAR LE FMA A L'ECHELLE NATIONALE

RPDZH©SANDRE 2023

1 ***Suivi et développement (plugin et suivi partenaire)***

- ***1.1*** *Maintenances des outils (plateforme)*

2 ***Intégration des données***

- ***2.1*** *Animation*
- ***2.2*** *Site éditorial*
- ***2.3*** *Intégration des inventaires (hors RMC & OM) et assistance tech-méth auprès des acteurs*
- ***2.4*** *Intégration des données sur le bassin Rhône-Méditerranée Corse*
- ***2.5*** *Intégration des données Outre-mer*
- ***2.6*** *Administration données, du système et suivi - réseau*
- ***2.7*** *Intégration "marais - ROE"*

3 ***Gestion de projet - comité de pilotage***

- ***3.1*** *Relais et appropriation auprès de l'équipe*
- ***3.2*** *Gestion de projet - comité de pilotage*
- ***3.3*** *Suivi de la convention*

COORDINATION DES ACTEURS DE L'ELEVAGE EN ZONES HUMIDES

1 ***Coordination nationale des acteurs pour le maintien de l'élevage et la préservation de la biodiversité en milieux humides***

- ***1.1*** *Organisation et animation des instances de gouvernance*
- ***1.2*** *Organisation d'ateliers pour finaliser la structuration et le lancement du réseau*
- ***1.3*** *Animation des groupes de travail nationaux*
- ***1.4*** *Recensement et enregistrement des acteurs et actions*
- ***1.5*** *Accompagnement et suivi des démarches territoriales*
- ***1.6*** *Organisation d'une rencontre annuelle des acteurs (séminaire)*
- ***1.7*** *Suivi administratif et pilotage du projet*

2 ***Amélioration et valorisation des connaissances techniques, scientifiques relatives aux pratiques agroécologiques des systèmes herbagers extensifs en mi***

- ***2.1*** *Développement du sous-site internet "élevage" du FMA et des espaces de travail collaboratif*
- ***2.2*** *Alimentation des rubriques du sous-site internet "élevage"*
- ***2.3*** *Alimentation du centre de ressources sur la thématique "élevage en milieux humides"*
- ***2.4*** *Rédaction et/ou validation de brèves, articles pour le sous-site "élevage"*

3 **Communication et sensibilisation en faveur du maintien des pratiques d'élevage extensif en milieux humides**

- ***3.1*** *Définition d'une stratégie de communication externe autour du maintien de l'élevage en milieux humides*
- ***3.2*** *Participation à divers évènements en France ou en Europe*
- ***3.3*** *Rédaction d'articles, de brèves sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook)*

PROJET DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

PAMPAS_2023

1 ***Evolution de l'identité patrimoniale des marais des Pertuis Charentais en réponse à l'aléa de submersion marine***

- ***1.1*** *Contrôle et compilation*
- ***1.2*** *Structuration*
- ***1.3*** *Intégration (dont flux externes)*
- ***1.4*** *Maintenance et Mise à Jour*
- ***1.5*** *Développement*
- ***1.6*** *Réunions de projet*
- ***1.7*** *Analyse (réunion et retranscription fonctionnelle)*

TETRAE

Programme "Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (TETRAE)"

- ***1.1*** Axe 1 : eau/biodiversité/pratiques agricoles
- ***1.2*** Axe 2 : circuits courts/valorisation des produits des marais
- ***1.3*** Axe 3 : changement climatique et plus particulièrement sur le bilan carbone spécifique aux fermes des marais
- ***1.4*** Co-animation instances de gouvernance

BIOMIC

Projet BIOMIC

- ***1.1*** Développer une boîte à outils de bioindicateurs microbiens et trophiques de l'état écologique des zones côtières.

ACTIONS TERRITORIALISEES

DEPARTEMENTS

FINISTERE

CAMAB

- ***1.1*** *A1- Structurer la connaissance sur les milieux aquatiques et la biodiversité*
- ***1.2*** *A2-A3- Partager l'enjeu de préservation et labellisation*
- ***1.3*** *A4-A5-Diffuser les connaissances, actualités, rex (site, ateliers…)*
- ***1.4*** *A6-A7-A8-Documents de planification, réglementation*
- ***1.5*** *A9-Favoriser les bonnes pratitiques pour la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité*
- ***1.6*** *A10- Proposer une expertise technique et un appui pour le montage de projet*
- ***1.7*** *A11-A12-A13-Suivre les plans d'actions du territoir (tourisme, trame verte et bleue, biodiversité…), financements, GEMA*
- ***1.8*** *A14-A15-A16-Accompagner les maîtres d'ouvrage à la prise en compte des nouveaux enjeux, approches transversales, CC*
- ***1.9*** *A17-A18- Gouvernance*

ARTISAN

- ***1.1*** Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature

NOUVELLE-AQUITAINE - Autre que les actions du volet ''Littoral'' de l'AEAG et sud de l'AELB

AQUAREL

Intervention Licence Pro - AQUAREL

NORMANDIE - BASSIN SEINE-NORMANDIE

ORE : Préparation des modalités de mise en oeuvre d'Obligations Réelles Environnementales pour la sauvegarde des milieux humides

PHASE 1 - Cadrage des sites pilotes

1.1	*Présentation : Les ORE*
1.2	*Présentation : Les autres outils fonciers et mesures pour favoriser les bonnes pratiques*
1.3	*Présentation : Annexe sur les prix / coûts du foncier*
1.4	*Guide de mise en œuvre : Priorisation des terrains*
1.5	*Guide de mise en œuvre : Stratégie foncière*
1.6	*Guide de mise en œuvre : Contenu et engagements réciproques*
1.7	*Guide de mise en œuvre : montants et modalités de paiements des contreparties*
1.8	*Guide de mise en œuvre : Contrôle et contentieux*
1.9	*Documents types : Contrats ORE*
1.10	*Documents types : Autres*

PHASE 2 - Retours d'expérience et recommandations

2.1	*Journée d'échanges et d'informations sur le projet*
2.2	*Autres outils de communication sur le projet*

PHASE 3 - Accompagnement des sites pilotes

3.1	*Lancement de l'opération et traitement des candidatures*
3.2	*Assistance sur les aspects milieux*
3.3	*Assistance sur les aspects juridiques*
3.4	*Assistance sur les aspects financiers*

COORDINATION DU PROJET

4.1	*Animation du projet*

TERRITOIRES DE PROJET

SGBVMB

BASSINS VERSANTS DU MORON ET BLAYAIS

1.1	Ingénierie de design de restauration
1.2	Suivi des corridors (suivi technique de reprise des végétaux)
1.3	Expertise agroécologique
1.4	Support de communication

PMAZH 2023

PROGRAMME DE MAINTIENT DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES

1.1	Organisation de journées techniques, appui à l'animation de groupes (GT, COTECH, COPIL), expertise enjeux préservation ZH
1.2	Valorisation et mutualisation des expériences du programme
1.3	Animation et mise en œuvre du groupe de travail "Communication PMAZH", site internet PMAZH
1.4	Formation regard croisés sur la flore des prairies humides

SQE_BV_NEAL_2023

Suivi qualité d'eau sur le BV du Neal

1.1	*Suivi qualité d'eau du Neal*

PROGRAMME D'ACTIONS PAR GRAND BASSIN HYDROGRAPHIQUE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE - BASSIN

1	***Analyse et synthèse des travaux cartographiques des zones humides***
1.1	*Analyse d'inventaires, compilation de données, veille auprès des structures, suivi et recueil des cartographies*
1.2	*Appui auprès des partenaires techniques sur le cadrage national des données zones humides : GWERN, bancarisation*
1.3	*Appui auprès des animateurs SAGE sur les dispositions du SDAGE*
2	***Animation du groupe Ramsar Hauts-de-France***
2.1	*Animation du réseau Hauts-de-France*
2.2	*Organisation des rencontres Ramsar Hauts-de-France (1 à 2 fois/an)*
2.3	*Mutualisation des outils, bancarisation et centralisation (site internet) des informations/documents Ramsar Hauts-de-France*
3	***Appui technique et méthodologique***
3.1	*Expertise : Gestion de zones humides, restauration, mares, réglementations, EEE, changement climatique. Participations aux différentes réunions*
3.2	*Accompagnement : accompagner les acteurs du territoire sur leur stratégie d'actions en faveur des zones humides (Sensibilisation, Formations, GEMAPI, PLU / PLUi, CCTP)*
3.3	*Animation du groupe de travail sur le déploiement de la Boite d'Indicateurs Milieux Humides du Bassin Artois-Picardie (BIMH BAP)*
3.4	*Suivi administratif et pilotage du projet*
4	***Mise en place de journées thématiques (3 ateliers de formations et 2 journées d'information / an)***
4.1	*Formation "La caractérisation de la flore de mes zones humides" niveau perfectionnement (2 jours)*
4.2	*Formations "Suivre l'état des zones humides" (selon avancées déploiement BIMH BAP)*
4.3	*Formation "Les Systèmes d'Information Géographique au service des zones humides" 4 journées*
4.4	*Journée d'information "Les espèces exotiques envahissantes en zones humides : comment agir ?"*
4.5	*Journée d'information "Les tourbières garantes du climat" (à concilier avec le plan d'actions régional tourbières)*
4.6	*Formation " Fonctionnement hydrologique des zones humides"*
5	***Participer à la diffusion des connaissances sur les zones humides***
5.1	*Diffuser l'actualité territoriale des zones humides : Lettre Esc@le, lettre forum, rédaction d'articles, réseaux sociaux, diffusion d'informations et de connaissances*
5.2	*Interventions dans des colloques, séminaires, journées thématiques, représentation, tenue de stand*
5.3	*Capitalisation des documents, création de guides techniques, création d'outils de communication pour l'antenne et en externe*
5.4	*Encadrement d'un service civique à l'antenne*

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE - BASSIN 2023

1	***Réalisation d'un guide sur les dispositifs et pratiques agricoles sur le bassin***
1.1	*Analyse cartographique (ZH / agriculture)*
1.2	*Rédaction du guide sur les pratiques en agricoles en ZH et les dispositifs*
1.3	*Rédaction des fiches REX, des témoignages*
1.4	*Diffusion du guide auprès d'un réseau préalablement constitué*
1.5	*Organisation journée(s) technique(s)*
1.6	*Constitution d'un annuaire d'acteurs*
2	***Synthèse et compilation des données***
2.1	*Mise à jour de la carte d'état d'avancement des zones humides et de la donnée SIZH*
2.2	*Compilation des inventaires, corrections, intégration Postgres*
3	***Assistance, expertise, accompagnement technique et méthodologique***
3.1	*Assistance à la demande (écologie, SIG, urbanisme, etc.)*
3.2	*Suivi administratif et pilotage du projet*
4	***Journées d'information, journées thématiques et ateliers "Milieux Humides"***
4.1	*Ateliers pédologie / botanique*
4.2	*Atelier de prise en main des SIG et Gwern*
4.3	*Journée sur la thématique retenue (exemple GEMAPI et zones humides)*
4.4	*Restauration et réhabilitation des zones humides*
5	***Création, développement, enrichissement d'outils à destination des acteurs locaux, MO, …***
5.1	*Actualisation des fiches de la boite à outils*
5.2	*Création de nouvelles fiches + MàJ du guide ZHIEP ZSGE*

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE - CONVENTION_TRIENNALE_2022-2024_VOLET_BASSIN	
AXE 1 : Inventorier les zones humides existantes	
1.1	*Accompagnement des nouveaux inventaires*
1.2	*Mise à jour du guide AELB (marais, sols)*
1.3	*Visio conférence avec région Centre Val-de Loire et DDT*
AXE 2 : Evaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau et le croiser avec les enjeux de bon état	
2.1	*Evaluation de l'état globale des zones humides par masse d'eau*
AXE 3 : Mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones humides	
3.1	*Accompagnement direct des CT et SAGE (stratégie, travaux, suivis) pour la restauration fonctionnelle des zones humides*
3.2	*Production de référentiels techniques restauration (fiches stratégie, itinéraires techniques, travaux) et masses d'eau attenantes*
3.3	*AAP Nouvelle Aquitaine - assistance montage de projet*
3.4	*Animation du réseau Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine (REEENA)*
AXE 4 : Suivre, évaluer et communiquer	
4.1	*Déploiement des indicateurs zones humides dans les CT en reconduction*
4.2	*Formations*
4.2.1	*Formation SIG « milieux humides, bassins versant » adaptées aux problématiques des territoires et une initiation à QGIS*
4.2.2	*Formation, diffusion des référentiels, communication sur la restauration en zones humides*
4.2.3	*Atelier pédologie LigérO*
4.2.4	*Atelier piézomètre LigérO*
4.2.5	*Atelier amphibiens/odonates LigérO*
4.2.6	*Atelier reconnaissance des odonates en zh*
4.2.7	*Atelier « calculette » LigérO en visio*
4.2.8	*Webinaire "les images satellites au service des zones humides"*
4.2.9	*Atelier « Indicateur trophique »*
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE - VOLET BASSIN 2023	
1	***Assistance et suivi de ces inventaires***
1.1	*Accompagnement des nouveaux inventaires*
1.2	*Mise à jour du guide « inventaire zones humides »*
1.3	*Compilation des inventaires et alimentation du SIE*
1.4	*Les images « Sentinelles » au service des inventaires de zones humides*
1.5	*Grille de coût d'inventaire*
1.6	*Etude d'évaluation de l'altération des Milieux Humides Probables (MPH) sur le bassin hydrographique Adour-Garonne*
2	***Amélioration de la connaissance sur les points d'eau sur le bassin Adour-Garonne***
2.1	*Cartographie et compilation des données sur les plans d'eau*
3	***Journées d'information, journées thématiques et ateliers "Milieux Humides"***
3.1	*Ateliers pédologie MhéO*
3.2	*Ateliers piézométrie MhéO*
3.3	*Ateliers territoriaux « inventaires zones humides »*
4	***Mise en place d'outil de suivi***
4.1	*Transposition d'une calculatrice "indicateurs" sur la base de la calculatrice de LigérO*
4.2	*Appui à l'intégration des données*
4.3	*Aap Région Agence de l'eau*

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE - VOLET LITTORAL	
1	***Assistance, expertise, accompagnement technique et méthodologique***
1.1	*Assistance à la conception, mise en œuvre de programmes d'action, de gestion et de restauration sur les zones humides*
1.2	*Déploiement d'indicateurs dans les projets : accompagnement des acteurs de terrain*
1.3	*Accompagnement technique dans le cadre de l'appel à projets « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine »*
2	***Journées SIGT "Milieux humides - bassins versants"***
2.1	*Animation du réseau d'utilisateurs SIG « Milieux humides, bassins versant »*
2.2	*Formations SIG « milieux humides, bassins versant » adaptées aux problématiques des territoires*
2.3	*Journée d'échanges "Les images satellites au service des zones humides"*
3	***Animation et sensibilisation des acteurs autour de problématiques d'actualité sur les « zones humides »***
3.1	*Journée technique sur le changement climatique et les milieux humides*
3.2	*Ateliers de perfectionnement « botanique » et « pédologie » des zones humides*
3.3	*Formation « Restauration des zones humides »*
3.4	*Formation "Indicateur trophique"*
4	***Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides***
4.1	*Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne ;*
4.2	*Participer à la fédération des acteurs du bassin Adour-Garonne et à leur représentation en lien avec le RNMEMH*
4.3	*Structurer et animer le réseau à l'échelle du bassin Adour-Garonne, avec la participation des acteurs consernés*
4.4	*Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions au niveau du bassin Adour-Garonne.*

Les partenaires financiers et les montants sollicités pour 2023 sont :

Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	93 149,00 €
Cotisation Département Charente-Maritime	20 000,00 €
Cotisation Ville de Rochefort	45 735,00 €
Cotisation UNIMA	7 622,00 €
Cotisation CDA Rochefort-Océan	7 622,00 €
Cotisation Chambre agriculture 17	7 920,00 €
Ministère de la Transition Ecologique	152 820,84 €
Région Bretagne	25 456,76 €
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	58 814,20 €
Département du Finistère	94 556,69 €
Subvention Département Charente-Maritime	6 000,00 €
Département Ille et Vilaine	17 933,23 €
CDA du Pays de Saint-Omer	10 000,00 €
Office Français de la Biodiversité	347 674,83 €
Fonds Européens	34 59,65 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	154 170,26 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	154 703,84 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	130 412,27 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie	56 369,99 €
Université de La Rochelle	3 076,93 €
Dreal Bretagne	31 903,44 €
Dreal Haut de France	17 831,86 €
Dreal Nouvelle Aquitaine	12 000,00 €
UNIMA	1 774,23 €
INRAE	5 777,80 €
Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais (SGBVMB)	3 098,52 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider la programmation 2023 telle que présentée dans les tableaux ci-dessus ;
- de solliciter les subventions auprès des financeurs présentés dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 - Modification du poste de directeur(trice)-adjoint(e)

La délibération créant le poste de directeur(trice)-adjoint(e) prise au comité syndical du 18 février 2022 indiquait que la rémunération serait comprise entre les échelons 5 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux de la fonction publique territoriale. Or, la personne recrutée doit être rémunérée à l'échelon 3 de la grille indiciaire des ingénieurs principaux. Il est donc demandé de modifier cet article de la façon suivante :

La rémunération versée correspond à un échelon compris entre 3 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs principaux de la fonction publique territoriale à laquelle pourra s'ajouter un régime indemnitaire.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De modifier le niveau de rémunération du poste de directeur(trice)-adjoint(e) ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.2 - Contrat pour accroissement temporaire d'activité à Rochefort

CONTEXTE

Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Seine-Normandie, acteurs incontournables de la préservation et de la restauration des zones humides, soutiennent les pratiques d'élevage extensif respecteuses de ces milieux. Afin de renforcer le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, un diagnostic doit être mené pour identifier les besoins et fédérer les acteurs à l'échelle du territoire.

Le Forum des Marais Atlantiques a été mandaté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour créer un réseau national d'acteurs engagés sur la question du maintien de l'élevage en milieux humides (4e PNMH - Action 14). La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne s'inscrit dans le cadre de cette action nationale.

En parallèle, depuis 2022, le Forum des Marais Atlantiques a engagé une action sur les pratiques agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie. Cette action, financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a pour objectif de réaliser un diagnostic et un guide destinés à diffuser les pratiques agricoles favorables aux milieux humides.

Le poste de chargé(e) de mission vient renforcer l'équipe du Pôle agroécologie, actuellement composée de deux personnes, afin de les soutenir dans la réalisation de ces actions :

- mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- production d'un guide technique, d'un recueil de retours d'expériences sur les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et la diffusion de ceux-ci sur le bassin Seine-Normandie.

Poste

MISSIONS PRINCIPALES

Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés dans le maintien de l'élevage en milieux humides

- Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- Participer à la fédération des acteurs du bassin Adour-Garonne et à leur représentation en lien avec le réseau national pour le maintien de l'élevage en milieux humides ;
- Structurer et animer le réseau à l'échelle du bassin Adour-Garonne en collaboration avec les acteurs et les partenaires techniques, financiers et institutionnels ;
- Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions au niveau du bassin Adour-Garonne.

Produire et diffuser des documents techniques sur les pratiques et les dispositifs agricoles favorables à la préservation des zones humides

- Lister, synthétiser et analyser les pratiques agricoles favorables sur le bassin Seine-Normandie et dresser les dispositifs d'aide pour parvenir à ces changements de pratiques sous forme de guide ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des agriculteurs/éleveurs dans ces milieux en valorisant leurs savoir-faire et pratiques à travers des témoignages et des retours d'expériences. Un recueil de fiches retours d'expériences permettra de mettre ces témoignages en valeur ;
- Constitution d'un annuaire d'acteurs, diffusion des documents produits et valorisation via la réalisation de journées techniques.

Communication et capitalisation

- Contribuer à l'alimentation du site Internet du FMA dédié à l'élevage en milieux humides ;
- Participer à la promotion des actions/projets relatifs à l'élevage en milieux humides par la diffusion d'articles, d'outils de communication sur le site Internet et les réseaux sociaux du FMA.

FMA et Pôle agroécologie

Participer à la vie du FMA : réunions d'équipe, Comité d'orientation scientifique et technique (COST), tâches collectives, etc.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de mission agro-environnement.

Profil souhaité

Formation - expérience

- Bac +5 dans le domaine du développement agricole/agroécologie ou gestion des ressources naturelles
- Expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunion et/ou de mobilisation d'acteurs

Savoir-faire

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux
- Analyse qualitative et quantitative de données
- Maîtrise des entretiens semi-directifs

Savoir-être

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

Le poste sera créé pour une période d'un an (recrutement prévu en janvier 2023) et la rémunération sera calculée sur la base d'une fourchette entre l'indice brut 518 et 565, majoré 445 et 478 de la fonction publique, soit un coût global compris entre 42 157 et 45 325 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) de mission agro-environnement ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'annuler la délibération n°28/2022 ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.3 - Contrat pour accroissement temporaire d'activité à Brest

CONTEXTE

Anaëlle MAGUEUR, responsable de l'Antenne de Brest du FMA, prend une disponibilité de 6 mois en 2023 et Armel DAUSSE, cheffe de projets recherche-action - coordination et animation sur la restauration des zones humides, également basée à Brest, sera absente durant deux mois (congés sans solde). Pour permettre la continuité des projets sur l'antenne de Brest, il est proposé de prendre une personne en accroissement temporaire d'activité sur l'année 2023.

Poste

Dans le cadre de la Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques et la Biodiversité (CAMAB) du Conseil départemental du Finistère :

- Suivi de la consultation sur la pré-localisation des zones humides estuariennes ;
- Suivi des mises à jour de l'inventaire permanent des zones humides du Finistère et mise en place du groupe experts si sollicitation ;
- Animation du groupe de travail sur l'inventaire départemental des cours d'eau ;
- Accompagnement des collectivités sur la méthodologie et les données de caractérisation et de hiérarchisation des têtes de bassin versant ;
- Mise en forme d'une plaquette d'information sur l'enfrichement des milieux humides (appui programme EcoFriche) et planification d'un temps de présentation et d'échanges aux collectivités ;

- Participation à l'organisation des animations proposées par le CAMAB ;
- Suivi de la mise en place du site Internet et production de contenu (fiches retours d'expérience, annuaire des acteurs, etc.) ;
- Accompagnement technique des acteurs du territoire sur sollicitation ;
- En lien avec la Direction, accompagnement de la stratégie de préservation des zones humides, des cours d'eau et de la biodiversité du Conseil départemental du Finistère.

Dans le cadre du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne :

- Accompagnement sur la base de l'expérience menée en Finistère sur les têtes de bassin versant (appui des collègues, présentation lors de réunions, etc.) ;
- Appui à l'édition des fiches méthodologiques et techniques (lien à l'éditeur).

Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) d'études zones humides.

Profil souhaité

Niveau d'études requis : bac + 5
Formation initiale demandée : diplôme d'ingénieur

Technicité et compétences indispensables :

- Bonnes connaissances du fonctionnement des bassins versants, des écosystèmes aquatiques et humides (approche multifonctionnelle)
- Animation et coordination de projets multi-partenariaux
- Rigueur scientifique
- Pratique des SIG et analyse spatiale
- Connaissance des jeux d'acteurs
- Relations humaines, adaptabilité
- Autonomie et sens de l'initiative
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Bonne compréhension écrite de l'anglais

Technicité et compétences appréciées :

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation

Le poste sera créé pour une période d'un an (recrutement prévu en janvier 2023) à temps non complet (28h par semaine) et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 578, majoré 478 de la fonction publique, soit un coût global de 37 400 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) d'études zones humides ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.4 - Accueil des stagiaires pour l'année 2023

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Forum des Marais Atlantique pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, leur nombre ne devant pas dépasser 20% de l'effectif global de l'établissement.

Le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le Président propose au comité syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable dans les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Cette gratification, dont le versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir, sera versée mensuellement à compter du premier jour du stage. Son taux est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Les projets de stages pour l'année 2023 sont les suivants :

Premier sujet de stage : sur la convention AESN

Titre :
Réalisation de fiches techniques sur la restauration, les fonctionnalités et les services rendus des zones humides à intégrer à la Boîte à outils zones humides.

Contexte :
Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La connaissance de ces milieux constitue un préalable indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration.

Depuis 2011, l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'est dotée d'une boîte à outils zones humides dans l'objectif de répondre aux interrogations des acteurs sur les différentes thématiques inhérentes aux zones

humides : historique, connaissance, gestion, restauration, diffusion… Cette boîte à outils est enrichie chaque année en fonction des avancées techniques et législatives.

Problématique :
Un nouveau besoin a été exprimé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie : présenter des projets « vitrines » réalisés sur les différents territoires de l'Agence de l'eau pour permettre de valoriser des projets qui ont fonctionné et faire émerger des projets similaires sur les différents territoires. En outre, une demande a également été formulée sur la réalisation d'une fiche explicative sur les fonctionnalités des zones humides et services rendus.

Objectifs :
- Réaliser des entretiens auprès des maîtres d'ouvrages ayant réalisé avec succès des projets zones humides et les restituer sous forme de fiches communicantes (4 fiches retours d'expériences sont attendues) ;
- Réaliser une analyse bibliographique sur les fonctionnalités et services rendus et la restituer sur une ou deux fiches communicantes ;
- Aide à la rédaction d'une fiche sur les coûts des études et travaux en zones humides ;
- Diffuser les fiches auprès des différents acteurs du bassin Seine-Normandie via différents canaux : lettre d'informations, réseaux sociaux, réunions de restitution ;
- Faire valider les fiches par un comité de suivi.

Le stagiaire sera également amené à travailler sur d'autres projets du service Eau et Environnement et notamment sur la mise à jour d'un guide sur les ZHIEP et ZSGE.

Profil :

- Licence Pro, Master 1 ou Master 2 en géographie, ou en écologie, ou environnement
- Durée : entre 4 à 6 mois, à partir de février ou mars 2023
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17). Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant.
- Encadrant : Nathalie BOESCH
- Permis B

Second sujet de stage : sur la communication

Titre :
Définir les orientations d'une stratégie de communication au sein du FMA et les outils à déployer

Contexte :
En tant que Pôle-relais et centre de ressources, le Forum des Marais Atlantiques est amené à communiquer régulièrement et à diffuser des informations sur les zones humides.
Par ailleurs, depuis une dizaine d'années et dans le cadre de sa mission de Pôle-relais du plan national d'action en faveur des milieux humides, le FMA est également un acteur référent dans le déploiement de la démarche CESP (Communication-Éducation-Sensibilisation-Participation) et vient en appui de l'OFB, l'association Ramsar France et bien d'autres établissements investis dans l'éducation, la formation, etc.

La nouvelle convention de coopération 2023-2024 relative à cette mission Pôle-relais ambitionnant d'aller plus loin que précédemment dans cette démarche CESP, le FMA doit par conséquent se professionnaliser dans le domaine de la communication. A l'heure actuelle, la communication est abordée de manière trop "artisanale" par le siège du FMA, ses différentes antennes et ses pôles thématiques qui ne disposent ni d'une

véritable charte graphique, ni d'une identité visuelle générale ou d'une cohérence entre les différents outils de communication réalisés. Le FMA manque ainsi de visibilité sur certains canaux d'informations (réseaux sociaux, presse) et son site Internet doit également être amélioré.

Objectifs :
Le Forum des Marais Atlantiques souhaite proposer à un étudiant en communication de réaliser un stage de 4, 5 ou 6 mois afin de :

- dresser un état des lieux de la communication au FMA et recenser les outils de communication existants ;
- établir les besoins et attentes en interne sur le sujet ;
- réaliser des préconisations pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe opérationnelle en 2024.

Profil :

- Licence pro ou master 1 ou 2 en communication
- Durée : entre 4 à 6 mois, à partir de février ou mars 2023
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17). Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets restaurant.
- Encadrant : Sophie BAGAGEM
- Permis B

Troisième sujet de stage : sur la télédétection

Titre :
La télédétection au service de la pré-localisation et des inventaires de zones humides

Contexte :
Les zones humides constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Ces milieux bénéficient d'aides conséquentes de la sphère publique, imposant ainsi aux structures porteuses de projets une obligation de résultats et une remontée des résultats des actions.

Les différents acteurs, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, ont la nécessité de réaliser des pré-localisations et des inventaires de zones humides afin d'en connaître leur localisation. Ces inventaires peuvent bénéficier des services des images satellite tant pour la pré-localisation que pour la mise à jour d'inventaires préexistants. En effet, certains territoires forestiers ou plats ne bénéficient pas forcément de données de pré-localisation assez précises. D'autres territoires déjà inventoriés pourraient bénéficier de ces données satellite afin de limiter le travail de terrain pour les mises à jour.

L'objectif de cette action expérimentale est d'utiliser des images satellitaires et d'en analyser le spectre afin de pré-identifier les zones humides. Les images du satellite Sentinel 2 sont disponibles à un pas de temps quasi hebdomadaire. Il est donc possible de trouver des images exploitables sur tout le territoire à différentes dates et donc à différents stades du cycle végétatif. Les bandes Sentinel 2 peuvent également être enrichies des orthophotographies de l'IGN (RVB et IRC) qui apportent une information supplémentaire et une précision en termes d'échelle. L'utilisation d'indice de végétation et/ou d'humidité (NDVI, GNDVI, etc.) pourrait permettre de différencier un boisement humide d'un autre en fonction de l'activité chlorophyllienne et de la teneur en eau de la végétation, une frênaie en zone humide n'ayant pas les mêmes valeurs qu'une frênaie en terrain plus sec. Par ailleurs, il est déjà possible de déterminer assez finement les types de boisement feuillus-résineux et plus précisément les chênaies, frênaies, aulnaies ou certains peuplements mélangés.

Déroulement du stage :
L'étude se déroulerait en plusieurs phases :

- appropriation de la structure d'accueil et des habitats humides ;
- définition d'une méthodologie pour la réalisation de pré-localisation des zones humides en milieux forestier ;
- recherche des techniques (retours expériences) et données exploitables pour identifier les habitats humides notamment forestiers et pour analyser leur évolution (changement climatique, usages, etc.) ;
- expérimentation de la méthode au niveau cartographique (Forum des Marais Atlantiques) et terrain pour tester la méthode (appuis des partenaires) ;
- validation de la méthode ;
- restitution une couche de pré-localisation sur certains habitats et sur une partie du territoire ;
- test d'une méthode de mise à jour des inventaires.

Le FMA coordonne la réalisation de ce travail en lien avec des référents universitaires et partenaires.

L'étudiant(e) sera amené à contacter et à se déplacer chez les partenaires au cours des différentes phases du projet sur le territoire de compétence du FMA.

Profil recherché :

- dernière année de Master 2 (Bac +5) avec des connaissances sur les milieux aquatiques et plus particulièrement les zones humides (fonctions, services, enjeux)
- Maîtrise SIG et télédétection appliqués aux thématiques environnementales
- Durée : 6 mois
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17)
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement + tickets-restaurant
- Encadrant : Fabien BLANCHET
- Permis B

Calendrier :
Un calendrier détaillé de réalisation du stage sera défini au cours de la première quinzaine ainsi que les dates et procédures de validation des différentes étapes (Comité d'Orientation Scientifique et Technique) et phases du projet.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Forum des Marais Atlantiques selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de stage ;
- d'autoriser le Président à conduire les démarches nécessaires ;
- d'individualiser les crédits nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3.5 - Octroi des tickets-restaurant aux services civiques

Les agents titulaires et contractuels ainsi que les stagiaires bénéficient de 15 tickets-restaurant par mois d'une valeur faciale de 6 € par ticket, contrairement aux agents en service civique. Le FMA compte actuellement trois postes de service civique : un à Brest, un à Saint-Omer et un à Rochefort. Ces agents ont des contrats d'une durée de 8 mois.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'accorder aux agents en service civique 10 tickets-restaurant de 6 € par mois. Le coût sera de 480 € par contrat de service civique de 8 mois à compter du 1er janvier 2023.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'étendre l'octroi des tickets-restaurant aux services civiques à compter du 1er janvier 2023 selon les modalités énoncées ci-dessus.
- D'accorder aux agents en services civiques 10 tickets-restaurant par mois.
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. FINANCES

4.1 - Décision modificative n°2

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Une subvention d'investissement accordée par le Conseil départemental du Finistère sur les années 2021 et 2022 est ajoutée ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement de 10 000 € pour financer du matériel informatique :

- 1313 - subvention d'investissement : + 16 470,00 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 10 000,00 €

Dépenses

La subvention d'investissement du Conseil départemental du Finistère permet de financer le site Internet de la CAMAB (Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité). Il faut donc ajouter en dépense le montant de la réalisation de ce site. Une dépense supplémentaire de 10 000 € doit être ajoutée sur la ligne du matériel informatique :

- 2088 - Autres immobilisations incorporelles : + 16 470,00 €
- 2183 - Matériel de bureau et informatique : + 10 000,00 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Deux subventions sont supprimées et les montants des FEADER et FEDER à minima sont ajoutés car leurs montants ont pu être évalués :

- 7478 - État : autres participations : - 7 669,26 €
- 7472 - Régions : - 10 404,58 €
- 7477 - Budget communautaire et fonds structurels : + 270 123,84 €

TOTAL 252 050,00 €

Dépenses

Le montant des subventions des partenaires à reverser sur le projet « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » et ECOFRICHE 2 sont ajoutés. 50 000 € de charges exceptionnelles sont ajoutés aux 100 000 € déjà inscrits pour rembourser une avance de subvention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le projet « Réseau expérimental de suivi piscicole en marais endigué » qui a été sous-réalisé. Les autres postes de dépenses sont ajustés en fonction des crédits consommés cette année.

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	192 050,00
60	**Achats et variation de stocks**	**12 850,00**
60612	Energie - Electricité	4 000,00
60613	Chauffage urbain	6 000,00
60622	Carburants	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	650,00
60636	Vêtements de travail	200,00
61	**Services extérieurs**	**3 300,00**
615221	Bâtiments	400,00
616	Primes d'assurances	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00
62	**Autres services extérieurs**	**175 900,00**
6228	Divers	170 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	800,00
6237	Publications	1 500,00
6238	divers	2 000,00
6241	Transports de biens	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	-
6218	Autres personnel extérieur	4 500,00
631	Taxe sur les salaires	1 000,00
64111	Rémunération principale personnel titulaire	49 000,00
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	- 91 600,00
64138	Autres indemnités	20 000,00
64134	Indemnités inflation	1 200,00
64168	Autres emplois d'insertion	12 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 9 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales (CNAS)	700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00
6488	Autres charges	4 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00
673	Titres annulés	50 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00
		252 050,00

Le budget complet incluant cette décision modificative se trouve en annexe

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De voter la proposition de décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- De donner délégation au Président pour signer les pièces nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

4.2 - Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Il est proposé aux membres du Comité syndical de renouveler la ligne de trésorerie du Crédit Agricole.

Les conditions financières de cette ligne sont :

Montant du Financement : 250 000 euros
Durée : 12 mois
Modalités

- Taux : Index Euribor 3 mois moyenné majoré à 1.05 % (à titre indicatif à la date du 24 novembre 2022, le Euribor 3 mois moyenné s'élevait à 1.422, soit un taux de 2.472 % (contre 1.05 % fin 2021 car l'Euribor était négatif).
- Mobilisation : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1 000 €, à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage annexé au contrat par télécopie ou par mail, 48 heures avant l'envoi des fonds
- Mise à disposition : gratuite par crédit d'office
- Remboursement du capital au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1 000 euros et au plus tard à l'échéance finale du contrat.
- Décomptes des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact à une année de 360 jours.
- Décompte du nombre de jours :
    - Tirage : le jour de l'émission de l'écriture de crédit d'office
    - Remboursement : le jour de réception de l'écriture du débit d'office dans nos livres.
- Intérêts payables au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale
- Affectation budgétaire : Les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte « frais financiers » de la collectivité. En revanche, le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier.

Frais de dossier : 0.10 % du plafond de la ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150 € soit 250 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat

Commission d'engagement : 0.15 % du plafond de la ligne de Trésorerie soit 750 €, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat

Parts sociales : Néant.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 - Date des prochains comités

Les prochains comités syndicaux auront lieu :

- Le 22 février 2023 à 14h00
- Le 17 avril 2023 à 9h30